

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Convocation du 22 Avril 2026

**Présent(e)s :** M. Mmes BART Benoît, FUMERY Chantal, BRUNET Julien, LEGRAND Cassandra, DUQUENNE Henri, BAUDART Catherine, BOULANGER Edith, DELANSAY Emmanuel, BLONDEL Damien, FOSSIER Aurélie, GFELLER Maxence, LEGRAND Geoffrey.

**Absents excusés :** Mme CHAVATTE Aurélie-M. LOONES Christophe-Mme BOUTOILLE Estelle.

Mme FUMERY Chantal est nommée secrétaire de séance. Elle prend des notes sur la séance en cours. Le compte rendu de la séance précédente ayant été envoyé à chaque membre, il est demandé s'il y a des objections à émettre.

**Objet :** CFU Ordonnateur et Finances Publiques-Affectation des résultats-Budget Primitif 2026-Vote des taux 2026 fiscalité locale-Subventions aux Associations 2026-Délibération pour mise à jour du tableau des emplois 2026 suite à avancement de grade-Délibérations suite à demande de l'Ecole Privée pour une subvention en vue d'un projet pédagogique-Délibération pour renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID)-Délibération sur avis de la Commune concernant le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de l'UHC 4 Lys à petit gabarit-Divers.

## **CFU ORDONNATEUR ET FINANCES PUBLIQUES :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'associer dans la même délibération le vote de ces 2 comptes qui ne présentent aucune différence entre eux. Pour mémoire, le trésorier public dresse un CFU et l'ordonnateur le Maire, un CFU.

Monsieur le Maire, nouvellement élu, peut présenter ces comptes pour l'exercice 2025 puisque le CFU 2025 a été ordonné par la Municipalité précédente.

Les comptes de résultats cumulés de l'exercice 2025 sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement : excédent de 634 996.77 €

Investissement : excédent de 1 243.40 €

soit un résultat global de clôture excédentaire de 636 240.17 €.

Il est constaté la concordance entre les montants inscrits sur le CFU 2025 du Trésorier et le CFU 2025 de l'ordonnateur.

Le Conseil approuve le CFU 2025 du receveur avec 12 voix pour.

Le CFU 2025 est adopté par le Conseil municipal avec 12 voix pour.

## **AFFECTATION DES RESULTATS :**

Comme précisé par M. BART, la section d'investissement présente un résultat positif de 1 243.40 € et la section de fonctionnement un résultat positif de 634 996.77 €. L'excédent de clôture est donc de 636 240.17 €, hors restes à réaliser. Les restes à réaliser indiquent une recette de 35 466.49 €, l'excédent global de clôture se monte donc à 671 706.57 €.

### **SECTION INVESTISSEMENT**

Résultat de l'année	- 22 662.92 €
Résultat antérieur	+ 23 906.32 €
Résultat cumulé	+ 1 243.40 €

### **SECTION FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'année	+ 129 595.29 €
Résultat antérieur	+ 505 401.48 €
Part affectée à investissement 1068	0,00 €
Résultat cumulé	+ 634 996,77 €

### **BESOIN DE FINANCEMENT**

Résultat cumulé section investissement	+ 1 243.40 €
Reste à réaliser en recettes	+ 35 466.49 €
Dépenses engagées non mandatées	0.00 €
Montant à prendre en compte pour affectation	+ 36 709.89 €
BESOIN FINANCEMENT REEL 1068	0,00 €

## BUDGET 2025

Ligne budgétaire 001 débit	0,00 €
Ligne budgétaire 001 crédit	1 243.40 €
Ligne budgétaire 002 débit	0,00 €
Ligne budgétaire 002 crédit	634 996.77 €
COMPTE 1068 (CREDIT)	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, reconnaît la sincérité des comptes de résultats et des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide de reporter en section d'investissement au compte 001 la somme de 1 243.40 € en recette, de reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 634 996.77 € en recette, de ne rien budgétiser au compte 1068.

### **BUDGET PRIMITIF 2026 :**

Monsieur Le Maire explique que nous sommes en nomenclature M57, la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement a été mise en place. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix pour DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Nous avons pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses : 1 216 052.77 € dont le résultat de fonctionnement antérieur reporté est de 634 996.77 €. Pour la section d'investissement en recettes et dépenses à 486 784.66 € dont le solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté est de 1 243.40 €.

Il est prévu pour le budget de cette année une mise aux normes des bâtiments communaux le nécessitant.

Il est prévu également une première phase de remplacement de jeux au square municipal près de la salle des Fêtes. En effet, plusieurs jeux ont été démontés, ceux-ci étant devenus dangereux pour les enfants. Afin de pallier à ce problème, dans l'urgence, le conseil municipal a décidé d'effectuer une première phase d'achat de jeux. Le budget alloué cette année pris en charge uniquement par la commune sera d'environ 30 000 €. Une deuxième phase sera lancée pour aménager la totalité du Parc. Des dossiers de demande de subventions seront lancés dès que possible.

La proposition de budget 2026 est approuvée par le Conseil municipal par 12 voix pour et notamment, dans l'urgence, la première phase de reconstruction du square.

### **VOTE DES TAUX 2026 FISCALITE LOCALE :**

M. le Maire, après une demande adressée à l'administration fiscale, présente différentes hypothèses de recettes concernant la taxe foncière sur le bâti et le non bâti en simulant soit le maintien des taux de 2025, soit une augmentation des taux.

Il rappelle que ces recettes sont calculées sur des bases prévisionnelles de valeur locative fournies par l'Administration fiscale en constante augmentation, les taxes foncières seront donc mécaniquement augmentées d'autant.

#### **• Taxe foncière sur le bâti**

Au taux de 2025 soit **31 %** produit attendu 165 292 €

Au taux majoré de 1 % soit **32 %** produit attendu 170 624 € soit + 5 332 €

Au taux majoré de 1 % soit **33 %** produit attendu 175 956 € soit + 10 664 €

Au taux majoré de 1 % soit **34 %** produit attendu 181 288 € soit + 15 996 €

#### **• Taxe foncière sur le non bâti**

Au taux de 2025 de **27 %** produit attendu 18 414 €

En variation différenciée, le taux de TFNB de 27 % reste le même pour les 3 simulations à 32, 33 et 34 % du TFB.

En variation proportionnelle, le taux de TFNB de 27 % passe à :

- 27.78 % produit attendu 18 946 € soit + 532 € pour simulation TFB à 32 % ;
- 28.56 % produit attendu 19 478 € soit + 1 064 € pour simulation TFB à 33 % ;
- 29.34 % produit attendu 20 010 € soit + 1 596 € pour simulation TFB à 34 % ;

#### • Taxe d'habitation

Au taux de 2025 de **9,55 %** produit attendu de 1 127 €

En variation différenciée, le taux de TH de 9.55 % reste le même pour les 3 simulations à 32, 33 et 34 % du TFB.

En variation proportionnelle, le taux de TH de 9.55 % passe à :

- 9.83 % produit attendu 1 160 € soit + 33 € pour simulation TFB à 32 % ;
- 10.10 % produit attendu 1 192 € soit + 65 € pour simulation TFB à 33 % ;
- 10.38 % produit attendu 1 225 € soit + 98 € pour simulation TFB à 34 % ;

On constate une augmentation totale de 5 897 € pour une TFB à 32 % TFB 0 27.78 % et TH à 9.83 %.

On constate une augmentation totale de 11 793 € pour une TFB à 33 % TFB 0 28.56 % et TH à 10.10 %.

On constate une augmentation totale de 17690 € pour une TFB à 34 % TFB 0 29.34 % et TH à 10.38 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, décide d'opter pour les taux d'imposition 2026 suivants :

	<u>Bases</u>	<u>Taux</u>	Recettes
Taxe d'habitation	11 800	31 %	165 292 €
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	533 200	27 %	18 414 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	68 200	9.55 %	1 127 €
		Total	184 833 €

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 :**

Pour les subventions, il est proposé de verser les sommes suivantes :

ADMR RENESCURE	100.00 €
AFM TELETHON	350.00 €
IRCL (INSTITUT POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER DE LILLE)	350.00 €
APEL NOTRE DAME DU JOYEL	500.00 €
DON DU SANG	50.00 €
ANCIEN AFN - CATM	200.00 €
APE ECOLE PUBLIQUE	500.00 €
ES THIENNES	300.00 €
ET VIE DANSE	300.00 €
OCCE 3353-ALRDP	50.00 €
COMITE DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE THIENNES	300.00 €
COMITE DES FETES	300.00 €
FOYER RURAL	300.00 €
MAISON DES AVEUGLES	80.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	80.00 €
LA CROIX ROUGE	80.00 €
SOCIETE DE CHASSE	300.00 €
TOTAL	4 140.00 €

L'Association ARHAM LYS ARTOIS FLANDRE est dissoute et l'association CLUB DE RENCONTRES DES RETRAITES n'a plus de Président et sera vraisemblablement dissoute.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, autorise M. le Maire à verser aux Associations les montants ci-dessus indiqués.

### **DELIBERATION POUR MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS 2026 SUITE A AVANCEMENT DE GRADE :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade qui peut être établi chaque année. Pour 2026, il est proposé à l'assemblée :

- la **suppression** : - d'un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
  - d'un emploi de Rédacteur à temps complet.
- la **création** - d'un emploi de d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet ;
  - d'un emploi de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, adopte la modification du tableau des emplois 2026 comme proposé ci-dessus.

### **DELIBERATION SUITE A DEMANDE DE L'ECOLE PRIVEE POUR UNE SUBVENTION EN VUE D'UN PROJET PEDAGOGIQUE :**

La Mairie a reçu un courrier de demande de subvention :

« Tout au long de cette année scolaire, l'école Notre Dame du Joyel a mis en place un projet pédagogique transversal intitulé : « Tour du monde : voyage à travers les continents ». Ce projet va concerner l'ensemble des élèves, de la maternelle au primaire, soit 43 enfants. L'objectif était de leur faire découvrir les différentes cultures du monde à travers plusieurs escales sur les continents. (Afrique, Asie, Europe, Amérique, Océanie).

Nous souhaiterions clôturer ce beau projet par une sortie pédagogique dans le parc animalier Pairi Daiza permettant d'illustrer la diversité du monde et des espèces. Cette sortie constitue un moment fort pour les élèves, en lien direct avec notre thème.

Nous avons établi le budget prévisionnel de cette sortie qui se décompose de la manière suivante :

Transport 790 euros + Entrées (43 élèves) 1023 euros = 1813 euros

Afin de ne pas pénaliser les familles, l'école souhaite limiter leur participation financière. Une contribution pourra être demandée, mais devra rester modérée.

Au regard du coût important de cette sortie pour une petite école, nous sollicitons donc une aide financière de la municipalité afin de permettre à tous les élèves de participer, sans distinction.

Cette subvention contribuerait directement à garantir l'égalité d'accès aux activités pédagogiques, à soutenir un projet éducatif riche et fédérateur mais aussi à favoriser l'ouverture culturelle des enfants de la commune. »

Une subvention de 900 € a été accordée lors de la dernière réunion du conseil pour une sortie classe verte à l'Ecole Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, autorise M. le Maire à verser une subvention de 900 € à l'Ecole Privée pour son projet pédagogique 2026.

### **DELIBERATION POUR RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :**

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que soit institué dans chaque commune une C.C.I.D. composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de 2000 habitants ou moins. Il nous faut proposer une liste en nombre double de contribuables soit 24 personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, valide la liste proposée et jointe par tableau, des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

### **DELIBERATION SUR AVIS DE LA COMMUNE CONCERNANT LE PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE DE L'UHC N° 4 LYS A PETIT GABARIT :**

Le Conseil Municipal de Thiennes doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale concernant le plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage (PGPOD) d'entretien de l'unité Hydrographique Cohérente n°4 – Lys à petit gabarit afin de permettre à la Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France d'obtenir l'autorisation de réaliser les opérations de dragage nécessaires au maintien de la navigation et des activités économiques ou de loisirs se déroulant sur le réseau hydrographique. Cette évaluation environnementale permettra d'appréhender à l'échelle du projet les enjeux, les impacts du projet sur ces enjeux et les mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet.

**Principaux axes du projet :**

- Garantir la navigabilité et la sécurité des activités portuaires.
- Assurer une planification à long terme.
- Limiter les impacts environnementaux.
- Respecter les obligations réglementaires.
- Optimiser les coûts et les ressources.
- Favoriser la concertation avec les parties prenantes.

**Consultation publique :** Une consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale présentée par VNF et relative au projet de plan pluriannuel d'opération de dragage, est prescrite en application des articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du code de l'environnement. Elle se déroulera du lundi 08 juin au mardi 08 septembre 2026. Le dossier est consultable en ligne.

**Décision du Conseil Municipal :** Après délibération, le Conseil Municipal de Thiennes, par 12 voix pour, émet un **avis favorable sans réserve** au projet de de plan pluriannuel d'opération de dragage.

**DIVERS :**

Courrier anonyme reçu par M. SABOT Claudy, employé communal : plainte déposée.

Silo rue de la gare à vendre à 80 000 €.

Fauchage normal cette année et non raisonné (préservation de certaines zones).

Le Feu d'artifice cette année sera fait par un professionnel.

Frelons : depuis le 25 mars 2026, 93 reines capturées par M. DELANSAY Emmanuel.

Un club de crochet aura lieu au local buvette des Vestiaires sportifs le vendredi après-midi à compte de septembre 2026.

La séance est levée à 21 H 00.